

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE 4/07/79
DECRET N° 79/367 /MTJGS.SGFPT.DFP/21022/15
portant intégration et nomination de Monsieur
MIERE-MOUANKIE Joachim dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

---oOo---

(/ I S A S :

(/u l'Acte n° 038/PCT.CC du 30.3.1979 portant fondement, orga-
nisation et fonctionnement des pouvoirs publics;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le
décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la caté-
gorie A1 des Services de Santé;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pré-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 1047/SGSP.SP du 5.4.1979 du Secrétaire Général
à la Santé Publique transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.1.1965 susvisé, Monsieur MIERE-MOUANKIE Joachim, né en 1948 à Abili-Kindoni (Lékana), titulaire du Diplôme de Doctorat d'Etat en Médecine obtenu à la Faculté de Médecine de Grenoble (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 4 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MSAS	1
SGSP	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SCCM/BC	2